



ARRETE SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEVIGNAC-SUR-SAVE

Le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9,

VU l'arrêté 2022-52-DAT du Président en date du 18/03/2022 ayant prescrit la modification n°1 du PLU de Lévig-nac-sur-Save et l'arrêté 2023-01-DAT-AR en date du 24/04/2023 portant évolution des objectifs de la 1^{ère} modification du PLU de Lévig-nac-sur-Save

VU la décision N° E24000118/31 en date du 02/08/2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Mme Boueilh en qualité de commissaire enquêtrice,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Lévig-nac-sur-Save

Les principaux objets de cette modification sont :

- ✓ L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de « Foulupié » ;
- ✓ La modification du zonage du règlement graphique ;
- ✓ La réinterrogation des emplacements réservés ;
- ✓ La création d'un secteur UBa ;
- ✓ Des adaptations du règlement écrit et des corrections d'erreurs matérielles ;
- ✓ La prise en compte de l'avis de la DDT 31, du 19 mai 2022, qui s'est traduite par la réalisation d'OAP sur des dents creuses identifiées dans les actuelles zones urbaines ;
- ✓ La traduction opérationnelle des ambitions économiques de la CCGOT ;
- ✓ La prise en compte des remarques transmises par le contrôle de légalité à l'issue de la révision du PLU de 2017 ;
- ✓ Le requestionnement des besoins en services et équipements

Article 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 34 jours, du jeudi 3 octobre à 10h au mardi 5 novembre 2024 à 12h.

Article 3 : Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- ✓ À l'entrée du siège de la communauté de communes,
- ✓ Sur le panneau d'information de la mairie de Lévig-nac-sur-Save,
- ✓ À l'entrée de l'école primaire Claude Nougaro,
- ✓ À proximité de la zone des Lilas, à l'entrée de la salle Argyle Lavat,
- ✓ À proximité de la zone de Foulupié, visible depuis la RN 224,
- ✓ À proximité de la zone du Péchiou, visible depuis la RN 224.

L'information sera publiée sur le site Internet de la communauté de communes.

Article 4 : A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification du PLU de Légnac-sur-Save pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame Boueilh, exerçant la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

Article 6 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ; ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-levignac/>

- en format papier à la mairie de Légnac-sur-Save, Place de la mairie, 31530 Légnac-sur-Save, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de de 9h à 12h et de 14h à 18h

- en format papier au siège de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, au 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête en ligne sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Légnac-sur-Save aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre d'enquête disponible au siège du Grand Ouest Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Le Commissaire-enquêteur – Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu-levignac@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-levignac/>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-levignac/>

Article 8 : La commissaire enquêteur recevra à la mairie de Légnac-sur-Save aux jours et heures suivants :

- Le mardi 8 octobre 2024, de 9h à 12h ;
- Le mercredi 16 octobre 2024, de 14h à 18h ;
- Le mardi 5 novembre 2024, de 9h à 12h.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11 : Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par la commissaire enquêtrice :

- sur le site Internet suivant : www.grandouesttoulousain.fr
- sur support papier, à la mairie de Lévigac-sur-Save et au siège de la communauté de communes

Article 12 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat du service Planification urbaine du Grand Ouest Toulousain à secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr

Fait à PLAISANCE-DU-TOUCH le 09/09/2024

Le Président, Philippe Guyot

